

PAS DE LIVRES
DES MILLIONS ENFOUIS AU HASARD

Au cours de sa déposition devant la Commission Caron, M. Scott, le secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean, a déclaré qu'à venir jusqu'à 1889 cette compagnie n'a tenu ni comptes, ni livres de comptabilité, ni qu'elle se soit pour retracer les opérations qu'elle a faites.

Pour tout homme sérieux, cet aveu est la preuve la plus irréfutable des accusations de M. Edgar et de la culpabilité de sir A. P. Caron.

Qu'on le remarque bien, toutes les soustractions faites par la compagnie ou plutôt par quelques membres de la compagnie avec l'argent de celle-ci, ont été faites en 1887 ou auparavant et les subsides extraordinaires accordés par le gouvernement à cette compagnie ont été votés avant cette date. C'est-à-dire que tout le temps que sir Adolphe Caron a arraché à la compagnie, — en abusant de son influence comme ministre — de l'argent du trésor public à condition qu'une partie de ces subsides irait au fonds électoral en temps opportun, la compagnie ne tenait pas de livres; n'avait aucune comptabilité! Elle recevait des millions, elle payait des millions et aucun livre pour enregistrer tout cela!

Un autre fait bien digne de remarque, c'est que, durant toute cette période, — c'est un fait bien connu, — sir Adolphe était le factotum de toutes les affaires de la compagnie du chemin de fer du Lac St-Jean. S'il n'avait rien à cacher, pourquoi ne faisait-il pas tenir de livres? Au moins un tout petit livre de caisse? Franchement, est-il un homme d'affaires, si partisan qu'il soit, qui n'admettra que cette absence de comptabilité prouve carrément que toute l'affaire était organisée pour cacher les manipulations qu'il faisait avec l'argent extorqué au trésor public sous prétexte de construction de chemin de fer.

Et aujourd'hui, c'est si commode de pouvoir faire jurer à M. Scott que la compagnie n'a pas de livres!!!

QU'ON FASSE DONC CESSER CETTE COMÉDIE

Franchement, il serait temps de mettre fin au simulacre d'enquête qui se poursuit de jour en jour devant la Commission Royale.

On devrait avoir plus de respect que cela pour la justice, ne pas lui imposer un rôle dans une pareille comédie.

A qui croit-on en imposant par cette mise en scène? Quels sont les nigands qui vont se laisser prendre à toutes ces plaidoiries d'avocats, à ce délire de témoins qu'on fait venir à grands frais pour les interroger à côté de la question? Qui ne sait que la poursuite et la défense sont du même parti et que c'est une affaire concertée à l'avance entre les avocats de part et d'autre, qui affectent de s'écrier devant la galerie et, une fois dans la soutane, font des gorges-chaudes aux dépens de ce bon public?

Cette indignité plébéienne coûte assez cher au pays, environ \$500 par jour, pour qu'on sache au moins que le public qui paie n'en est pas dupe.

Le moment intéressant

C'est dans une semaine que les hommes de profession, les manufacturiers, les marchands, vont payer leur premier tribut au gouvernement de Boucherville.

Les taxes suivantes sont recouvrables le 1er octobre:

- Dans les villes et cités..... \$6
- Dans les autres municipalités..... \$3
- Licences de manufacture et de commerce, à l'exception des compagnies incorporées déjà taxées:
- Manufacturiers d'après le chiffre de leur capital:
- De \$ 5,000 à \$ 20,000..... \$ 50
- De 20,000 à \$ 100,000..... \$ 100
- Au-dessus de \$100,000..... \$150
- Fabricants de tabac et cigares, tous ceux qui manufacturent plus de 200 livres de tabac, d'après la valeur locative:
- \$300 et au-dessous..... \$100
- De \$300 à 400..... \$150
- De 400 à 600..... \$250
- De 600 à 1,000..... \$400
- Au-dessus de \$1,000..... \$400
- Dans les autres villes et cités:
- De plus de 5,000 âmes..... \$20
- Partout ailleurs..... \$10

Marchands, négociants en tout genre, ayant un stock de plus de \$500:

- Cité de Québec..... \$80
- Autres villes et cités de plus de 5,000 âmes..... \$30
- Partout ailleurs..... \$30

Détail d'après la valeur du loyer:

- \$400 ou moins..... \$20
- De 400 à 600..... \$25
- De 600 à 1,000..... \$30
- Au-dessus de \$1,000..... \$40

Marchands, négociants en tout genre, ayant un stock de plus de \$500:

- Cité de Québec..... \$80
- Autres villes et cités de plus de 5,000 âmes..... \$30
- Partout ailleurs..... \$30

Toutes ces taxes devront être payées le 20 septembre, le 1er étant un dimanche, entre les mains du Dr J. E. Fortier, percepteur du revenu à Québec.

Préparez vos bourses!

Quand un particulier est si peu satisfait de la maison qu'il a louée, qu'il refuse de renouveler son bail, à plus forte raison ne va-t-il pas acheter cette même maison à un prix exorbitant.

Cette règle de simple bon sens n'a évidemment aucune valeur pour le gouvernement, puisqu'il veut forcer les Seigneurs de Charité à acheter l'Assise de Beauport à un prix exorbitant, tandis que les honnêtes Seigneurs sont obligés de vendre à un prix minime, à bâtir en neuf un asile tout à fait moderne.

Des bureaux de poste ont été ouverts dans le cours de ce mois dans les endroits suivants du comté de Mégantic:

A Valenciennes, dans la paroisse de Somerset, et à Lamontagne, dans la paroisse de Ste-Sophie.

Les malles pour ces deux bureaux sont expédiées par le Grand-Trou.

Certains journaux ministériels prétendent que c'est M. Jos. Tremblay, de St-Roch des Aulnaies, qui sera le candidat du gouvernement à Lislet.

A la ferme expérimentale d'Ottawa, on est à remplir quelques sillons avec un composé de bio-dinde à fourrage, de tournesols (sunflower) et de fèves à cheval sur tige. C'est une expérience que l'on tente et dont on attend de bons résultats pour la nourriture des bestiaux durant l'hiver.

Le nouveau navire Gigante de la ligne "White Star" aura 700 pieds de long. Il aura donc 8 pieds plus long que le fameux Great Eastern, qui fut tant de bruit il y a une trentaine d'années.

Il y aura une exposition locale à Trois-Rivières le 25 courant.

Nous lisons dans le *Moniteur du Commerce*:

"On annonce semi-officiellement que la législature provinciale se réunira au commencement de novembre. Le commerce qui a se plaindre des nouvelles taxes levées bien de se préparer à faire modifier la loi.

On se demande comment il peut y avoir une différence aussi colossale que \$300,000 dans l'évaluation de l'Assise de Beauport, quand les propriétaires ont eux-mêmes évalué leur propriété à moins de \$500,000, puisqu'ils en ont vendu un sixième pour \$45,000?

Pourquoi acheter l'Assise de Beauport? Pourquoi cette expertise? Le contrat sera terminé en mai 1893. Le gouvernement après cette date ne devra plus rien aux propriétaires. Il n'est pas plus obligé d'acheter leur établissement que le gouvernement fédéral ne serait obligé d'acheter les steamers *Allan* après l'expiration de leur contrat pour le transport des mailles, on *Touffange* des Connolly à l'expiration de leur contrat en 1893. On dit que les propriétaires de Beauport ont fait des profits annuels de \$25,000 à \$30,000 avec leur contrat. Or, l'intérêt annuel de \$600,000 à 6% ferait \$36,000, de sorte qu'en vendant l'énorme somme de \$600,000, ils se trouveraient à retirer un revenu annuel plus élevé qu'ils en auraient eu pendant le contrat, en encaissant les risques et bénéfices.

Si les religieuses étaient forcées d'acheter à ce prix, elles se trouveraient sur un maximum de 1,000 malades ayant un contrat à \$100 par tête obligés de payer \$36 par tête pour l'intérêt du prix d'achat des bâtiments. Il resterait aux religieuses que \$64 par tête.

INTRONISATION DU LORD-ÉVÊQUE ANGLICAN

Hier après-midi, à la Cathédrale anglicane la cérémonie solennelle de l'intronisation, l'installation et l'induction du Très Révérend Andrew Hunter Dunn, au titre d'évêque de Québec.

Une trentaine de clergymen venus de tous les points du diocèse anglican de Québec y assistaient.

À quatre heures, revêtus de la robe noire et de longs surplis blancs, les clergymen se sont formés en procession, au Church Hall, et suivis du nouveau lord-évêque qui portait les ornements de sa dignité et était accompagné de son chapelain le révérend Lennox William, il se sont dirigés vers la porte centrale de la cathédrale. Rendus sur le perron de l'église, la procession s'est ouverte en deux rangs, et le lord-évêque s'est assis seul avec son chapelain vers la porte, qui était fermée. Le chapelain a frappé trois coups:

"Qui est là?" a demandé l'intérieur le révérend Dean Norman, "l'intronisateur, qui attendais avec l'archidiacre et les chanoines."

Le révérend M. William a répondu: "Le évêque de Québec qui prie le Doyen de Québec de l'introniser."

La porte s'est ouverte et la procession a continué à pénétrer dans le sanctuaire, le chapelain, le Doyen, l'archidiacre et les chanoines ont pris leurs sièges en dedans des balustrades, et les autres clergymen les sièges qui leur étaient assignés.

Le *Registrar* a ensuite lu l'acte de consécration, le lord-évêque a prononcé la promesse solennelle de défendre les droits et privilèges de la Cathédrale et il a été conduit au trône par le Doyen.

Cette cérémonie a été suivie du service du soir, de prières et d'une collecte.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

OTTAWA, 23 septembre. — Un accident fatal dans lequel deux femmes ont été tuées, est arrivé lundi soir à Kazabazua, sur la Gatineau. Les victimes sont deux cousines. Elles se rendaient en voiture à une soirée donnée en compagnie de deux jeunes gens et d'un petit garçon. A peu de distance de la maison où ils se rendaient, le cheval a pris le mors aux dents et en arrivant au pied d'une rue la voiture a versé et tous les occupants ont été violemment jetés sur le sol. Une des deux femmes a été tuée instantanément, l'autre a été blessée le lendemain à ses blessures. Un des jeunes gens s'est fait broyer une jambe et un bras. Une des victimes est la fille de M. John Hogan, marchand et cultivateur de cette localité; l'autre est l'enfant unique d'une veuve du même nom. Ces deux infortunées ont été âgées respectivement de 22 et 25 ans.

Dernières Dépêches

Nouvelles de Montréal

Montréal, 24 septembre. — Le vapeur "Chambly", de la compagnie du Richelieu, est venu en collision avec le vapeur "Hudson" sur la rivière Chambly.

Les dommages causés au "Chambly" sont assez considérables, et on a dû le remorquer à Sorel pour lui faire subir les réparations nécessaires. Le "Trois-Rivières" a pris la place du "Chambly".

Un vieillard nommé P. H. Caron, qui travaillait dans la carrière de granit de Stanstead, a été enterré vivant dans une excavation. Il y a eu éboulement de terre pendant qu'il travaillait en bas.

M. Ambré Lavoie, fermier de St-Ours, a été victime d'un accident sérieux en traversant le lac à pied. Il a été entraîné par le courant et a été saisi par le bras et lorsqu'il fut arrivé à la côte de sable qu'il y a au sortir de cette paroisse, il remarqua qu'un autre cultivateur du nom d'Arseault était dans le trouble parce que sa voiture était enfoncée dans le sable. Il alla essayer de retirer la voiture de son compagnon en l'aidant à tirer, mais au lieu de ce dernier lui lança une ruade dans la figure lui brisant la mâchoire et plusieurs dents. Il a été transporté chez le premier médecin qui lui a donné ses soins.

On annonce le prochain mariage d'une de nos charmantes canadiennes du bas de la rue St-Denis, fille d'un riche marchand de gros de la rue St-Paul, avec un jeune canadien de Boston, bien connu à Montréal.

Ce matin, M. Gustave Drolet est venu faire voir à M. Lacroix, inspecteur des bâtiments, un avis de feu d'incendie sérieux causé par l'invention de M. Dion, un canadien qui exploite en ce moment son invention à Paris. Dès qu'un incendie se déclare dans une pièce pourvue de cet avertisseur, une sonnerie électrique prévient les gens du danger. La moindre élévation de température fait dilater le diaphragme de cuivre rouge et met la sonnerie en mouvement.

La Banque de France seule en 800 dans ses bureaux.

La Cie de Navigation Richelieu et Ontario en 150. La Banque de Montréal a aussi adopté ce précieux appareil.

La Presse dit qu'il est M. Pascal Taché, avocat de la Rivière-du-Loup, qui sera le candidat conservateur à Lislet.

Les entrepreneurs catholiques de pompes funèbres préparent une pétition demandant à la Fabrique de défendre les inhumations au Cimetière des Veiges le dimanche excepté en cas d'épidémie.

Ces entrepreneurs considèrent qu'ils devraient pouvoir observer le jour du dimanche comme les autres classes des hommes d'affaires.

Le rapport du comité de l'aqueduc de Québec, l'imposition d'une taxe de \$4 pour l'usage des tubes d'arrosage et l'envoi d'une lettre au comité pour reconnaissance.

Une longue discussion a lieu au sujet des sous-missions pour le bois et le charbon. Finalement on décide d'accorder le contrat séparément pour chaque item au plus bas soumissionnaire.

La question du filtre, soulevée par l'Électeur, a été amenée sur le tapis par M. Jules Tessier, qui a donné avis de motion pour la prochaine séance pour que le comité des finances s'enquière de l'opportunité et du coût de la construction d'un filtre.

M. Tessier a en quelques mots attiré sur ce sujet la sérieuse attention du conseil. Quand des employés de la corporation déclarent publiquement que l'eau potable servie à la population offre des dangers, l'excitabilité d'un parti, et il importe de tranquilliser les esprits. M. Tessier, ayant demandé l'opinion du Dr Fiset, président du comité de santé, celui-ci a dit qu'un examen bactériologique seul pourrait résoudre la question, et qu'il n'y a personne à qui on puisse faire ce travail. Il y a à Québec des installations de ce genre qui ont été faites par les autorités fédérales sur l'eau prise dans différents quartiers de la ville, et un brevet de qualité supérieure a été le résultat. Le Dr Fiset ne croit pas que le chef Dorval ait la compétence voulue pour juger de la qualité de l'eau. Il ajoute que si des salades se sont introduites dans les conduites, c'est dû à l'inhabileté de ceux qui en ont fait le curage.

L'échevin Robitaille, président du comité du feu, et le conseiller Piquet, président du comité de l'aqueduc, ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas accepter le projet de loi de M. Lavoie, et qu'ils ont l'honneur de la République.

Paris, 24 septembre. — Les démonstrations d'hier à l'occasion du centenaire de la fondation de la première république en France, ont été sans précédent. Toute la population était dehors, et l'influence dans les rues pour assister aux parades était telle, que plusieurs personnes ont été écrasées, foulées aux pieds, blessées mortellement.

On a remarqué dans la soirée que seules les ambassades anglaise et italienne étaient illuminées en l'honneur du centenaire de la République.

Le centenaire de la République à Paris

Paris, 24 septembre. — Les démonstrations d'hier à l'occasion du centenaire de la fondation de la première république en France, ont été sans précédent. Toute la population était dehors, et l'influence dans les rues pour assister aux parades était telle, que plusieurs personnes ont été écrasées, foulées aux pieds, blessées mortellement.

On a remarqué dans la soirée que seules les ambassades anglaise et italienne étaient illuminées en l'honneur du centenaire de la République.

Le centenaire de la République à Paris

Paris, 24 septembre. — Les démonstrations d'hier à l'occasion du centenaire de la fondation de la première république en France, ont été sans précédent. Toute la population était dehors, et l'influence dans les rues pour assister aux parades était telle, que plusieurs personnes ont été écrasées, foulées aux pieds, blessées mortellement.

On a remarqué dans la soirée que seules les ambassades anglaise et italienne étaient illuminées en l'honneur du centenaire de la République.

Le centenaire de la République à Paris

Paris, 24 septembre. — Les démonstrations d'hier à l'occasion du centenaire de la fondation de la première république en France, ont été sans précédent. Toute la population était dehors, et l'influence dans les rues pour assister aux parades était telle, que plusieurs personnes ont été écrasées, foulées aux pieds, blessées mortellement.

On a remarqué dans la soirée que seules les ambassades anglaise et italienne étaient illuminées en l'honneur du centenaire de la République.

Le centenaire de la République à Paris

Paris, 24 septembre. — Les démonstrations d'hier à l'occasion du centenaire de la fondation de la première république en France, ont été sans précédent. Toute la population était dehors, et l'influence dans les rues pour assister aux parades était telle, que plusieurs personnes ont été écrasées, foulées aux pieds, blessées mortellement.

On a remarqué dans la soirée que seules les ambassades anglaise et italienne étaient illuminées en l'honneur du centenaire de la République.

Le centenaire de la République à Paris

Paris, 24 septembre. — Les démonstrations d'hier à l'occasion du centenaire de la fondation de la première république en France, ont été sans précédent. Toute la population était dehors, et l'influence dans les rues pour assister aux parades était telle, que plusieurs personnes ont été écrasées, foulées aux pieds, blessées mortellement.

On a remarqué dans la soirée que seules les ambassades anglaise et italienne étaient illuminées en l'honneur du centenaire de la République.

Le centenaire de la République à Paris

Paris, 24 septembre. — Les démonstrations d'hier à l'occasion du centenaire de la fondation de la première république en France, ont été sans précédent. Toute la population était dehors, et l'influence dans les rues pour assister aux parades était telle, que plusieurs personnes ont été écrasées, foulées aux pieds, blessées mortellement.

On a remarqué dans la soirée que seules les ambassades anglaise et italienne étaient illuminées en l'honneur du centenaire de la République.

Le centenaire de la République à Paris

Paris, 24 septembre. — Les démonstrations d'hier à l'occasion du centenaire de la fondation de la première république en France, ont été sans précédent. Toute la population était dehors, et l'influence dans les rues pour assister aux parades était telle, que plusieurs personnes ont été écrasées, foulées aux pieds, blessées mortellement.

LELECTEUR

CONSEIL DE VILLE

La question d'un filtre pour l'aqueduc

(Séance d'hier soir)

Présents: — Son Honneur le maire et MM. Bédard, Delisle, Fiset, Folex, Léonard, Gagnon, Hearn, Robitaille, Angers, Boisvert, Bussières, Chambers, Déchêne, Duchaine, Dussault, Gignac, Griffin, Johnston, Moisan, Piquet, Parent, Poulton, Rancourt, Tessier, Thibaudau, Vincent et Walsh.

Le rapport du comité de l'aqueduc de Québec, l'imposition d'une taxe de \$4 pour l'usage des tubes d'arrosage et l'envoi d'une lettre au comité pour reconnaissance.

Une longue discussion a lieu au sujet des sous-missions pour le bois et le charbon. Finalement on décide d'accorder le contrat séparément pour chaque item au plus bas soumissionnaire.

La question du filtre, soulevée par l'Électeur, a été amenée sur le tapis par M. Jules Tessier, qui a donné avis de motion pour la prochaine séance pour que le comité des finances s'enquière de l'opportunité et du coût de la construction d'un filtre.

M. Tessier a en quelques mots attiré sur ce sujet la sérieuse attention du conseil. Quand des employés de la corporation déclarent publiquement que l'eau potable servie à la population offre des dangers, l'excitabilité d'un parti, et il importe de tranquilliser les esprits. M.